



# NOTICE EXPLICATIVE

## POUR LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

### ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

En raison de la crise sanitaire, et pour permettre à chaque famille d'avoir les informations concernant les inscriptions aux activités périscolaires pour la rentrée de septembre 2020, il a été décidé d'envoyer par courrier les dossiers d'inscriptions aux activités périscolaires aux familles.

Ce dossier d'inscription concerne les activités suivantes : **accueil du matin, restauration, accueil du soir, accueils de loisirs des mercredis.**

**Les inscriptions périscolaires pour l'année 2020/2021 débutent le 22 juin 2020.**

L'accès aux services périscolaires est obligatoirement soumis au dépôt d'un dossier d'inscription périscolaire unique par famille, regroupant toutes les formalités administratives, sanitaires et financières.

**Les dossiers d'inscriptions et les copies des pièces justificatives peuvent être rendus de deux manières :**

- Dépôt dans la boîte aux lettres extérieure de La Direction Education Jeunesse et Sports ;
- Par voie postale à l'attention de l'Accueil Éducation, 17 rue Delapierre 78480 Verneuil-sur-Seine,

**Avant le 3 août 2020.**

**Tout dossier incomplet ne sera pas accepté ni traité.**

**Aucun dossier ne sera traité par mail.**

**Ce qu'il faut savoir :**

- L'inscription ou la réinscription est **obligatoire** pour toutes les familles qui souhaitent que leur enfant fréquente les accueils périscolaires, la restauration, les accueils de loisirs lors de l'année scolaire 2020-2021.
- **Ce dossier d'inscription périscolaire doit être renouvelé chaque année scolaire ; il n'y a pas de renouvellement automatique.**
- **Toute inscription périscolaire nécessite d'être à jour du paiement des factures.**
- Les tarifs des activités périscolaires sont calculés en fonction de votre **quotient familial** (tarifs consultables sur le site internet de la ville <http://www.ville-verneuil-sur-seine.fr> / Mairie en ligne / Tarifs municipaux).
- Si vous souhaitez des documents complémentaires à votre dossier d'inscription périscolaire (fiche sanitaire) vous trouverez les documents en ligne et téléchargeables sur le site internet de la ville <http://www.ville-verneuil-sur-seine.fr> / Rubrique Vie Quotidienne / Enfance éducation.

- **Espace Famille :** la ville va mettre en place une nouvelle plateforme de gestion des activités périscolaires à partir de septembre 2020.

**Ce nouvel espace famille devait être en fonctionnement au mois de juin mais dans ce contexte bouleversé, la mise en place a pris du retard, celui-ci sera en ligne à partir du mois de septembre.**

Vous recevrez vos identifiants pour créer votre compte personnel à la fin du mois d'août si vous renseignez votre adresse mail dans le dossier périscolaire.

**Grâce à cette nouvelle plateforme et la création de votre compte personnel, vous pourrez :**

- Inscrire vos enfants aux activités périscolaires directement en ligne sans vous déplacer au guichet ;
- Accéder à votre calendrier de réservation des activités et effectuer des modifications si besoin dans un délai de 8 jours ;
- Déposer vos pièces justificatives (certificat médical, avis d'imposition, justificatif de domicile...);
- Accéder à l'historique de vos factures ;
- Régler vos factures en ligne via un paiement sécurisé et adhérer à la facture en ligne.

Pour tout complément d'information, vous pouvez envoyer votre demande à [education@ville-verneuil-sur-seine.fr](mailto:education@ville-verneuil-sur-seine.fr).

**La Direction Éducation Jeunesse et Sports  
17 rue Delapierre 78480 Verneuil-sur-Seine**